

16 QUAI DE LA FONTAINE PARCELLE DV0015

C. Potay
Janvier 2007

DESCRIPTION	2
HISTORIQUE	7
Le contexte d'origine et les évolutions de l'îlot	8
La propriété Graille	8
Le réaménagement de la voirie	9
Le 16 quai de la Fontaine : origine et mutations	10

DESCRIPTION



Cadastre contemporain, la parcelle DV0015 apparaît en bas vers la droite



Vue d'ensemble de la façade donnant sur le Bosquet/Place Pablo Picasso



Vue de la partie de façade donnant sur le quai de la Fontaine

Cet immeuble forme l'angle du quai et du dégagement connu sous les appellations de « Bosquet de la Fontaine » ou encore de « place Pablo Picasso ».

Cette position explique que sa façade présente un angle obtus.

Par ailleurs, la façade ne présentait à l'origine que deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, le troisième étage –avec sa partie médiane bordée de balustres- résulte d'un surhaussement opéré durant l'hiver 2006 sous la direction de l'architecte Olivier Mouton qui en est également le concepteur.

La façade est en pierre de taille protégée par un léger badigeon au lait de chaux, la modénature est en pierre de taille.

Il y a une travée à droite de l'angle, donnant sur la quai, et 5 travées à sa gauche, donnant donc sur le « Bosquet ». Ces 5 travées sont espacées un peu irrégulièrement : celle placée à droite est en effet très écartée des quatre autres, « resserrées » vers la partie gauche de la façade.

Les baies sont traitées très simplement : ce sont de simples ouvertures rectangulaires assez étroites, munies de barreaux pour les fenêtres du rez-de-chaussée, et de persiennes pour les fenêtres et portes-fenêtres des 1^{er} et 2nd étages.

La porte est placée sous la travée qui donne côté quai, à droite de l'angle ; elle est simplement cernée d'un bandeau en pierre, sa boiserie est à vantail unique, sous imposte fixe garnie de croisillons de fer.

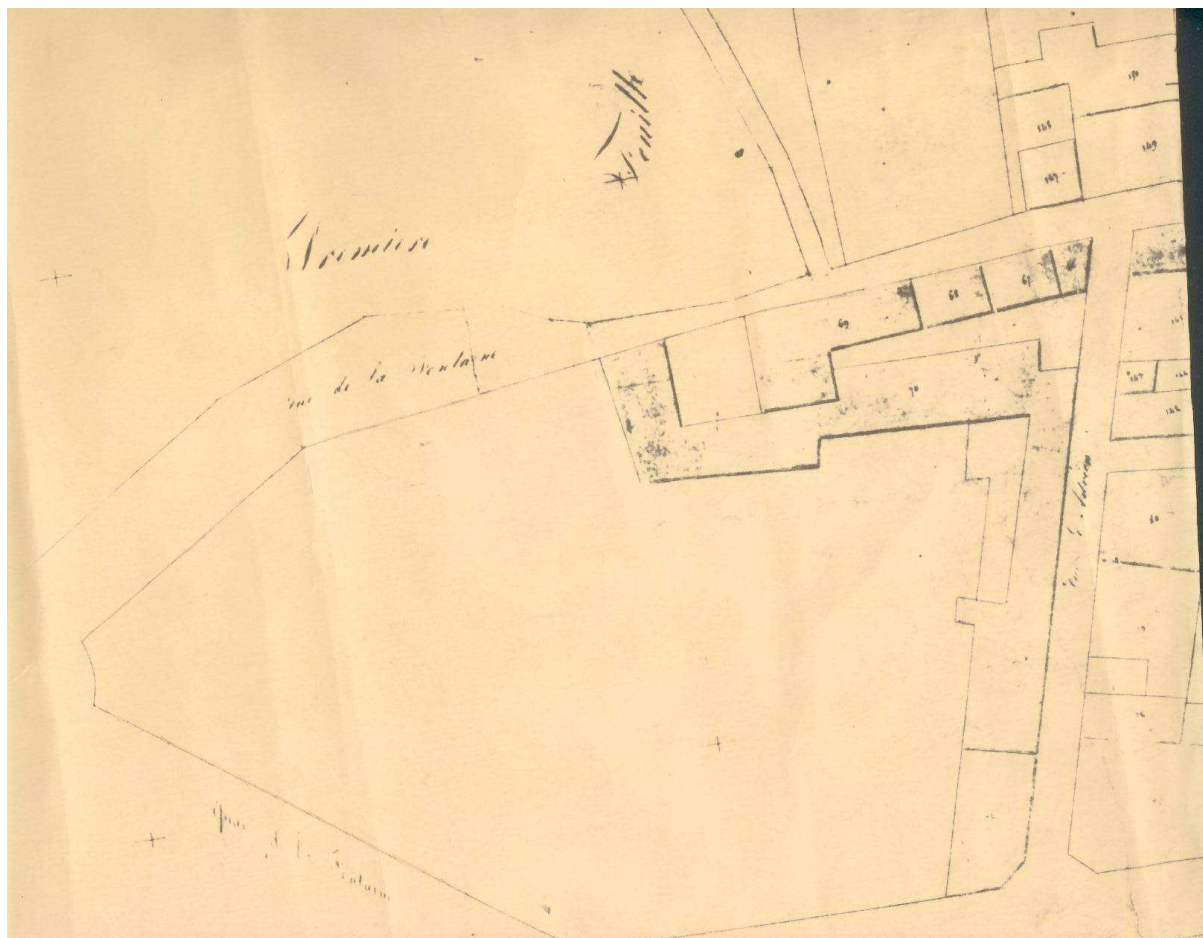
Un long balcon court sur toute la façade au niveau du 1^{er} étage, son sol en pierre moulurée est porté par des consoles à canaux. Le garde-corps présente un aspect un peu hétérogène, qui pourrait résulter du réemploi d'éléments de provenance diverse ?:

- Une bonne partie de ce garde-corps est formé de barreaux, qui s'incurvent dans leur partie supérieure forment ainsi des arcs en plein cintre, ceux-ci sont dominés par une autre série d'arcs en arc brisé ; au pied de ces barreaux, et entre ceux-ci apparaissent des motifs pointus.
- Côté quai, on a entre les barreaux un panneau médian constitué de doubles cercles qui se recoupent et dont le centre est formé d'une petite plaque de tôle circulaire. On retrouve au centre du garde corps, côté « Bosquet » cette fois, un panneau semblable mais flanqué en plus de deux panneaux eux aussi garnis chacun d'un cercle mais décoré différemment : l'encadrement est différent de celui du reste du garde-corps (fins motifs circulaires ici), le centre du cercle est garni d'un motif d'inspiration végétale, assez dense, inscrit dans un premier cercle, la périphérie d'une fine ligne de ferronnerie qui se déploie en étoile autour du motif central et s'inscrit quant à elle dans l'encadrement circulaire extérieur.
- On trouve également sur l'angle un étroit panneau formé de segments de cercles doubles se recoupant et disposés verticalement, lui aussi avec un encadrement différent de celui du reste du garde-corps.
- Ce sont en fait ces encadrements doubles (inférieur et supérieur) qui donnent une unité d'ensemble à ce garde-corps : ils sont garnis d'une succession de motifs en losanges disposés horizontalement et de motifs circulaires, et présents sur la quasi-totalité du balcon, mis à part les panneaux évoqués plus haut.

La corniche en pierre moulurée qui coiffait à l'origine cette façade est désormais placée au niveau du sol de l'étage récemment ajouté.

Cet étage supplémentaire respecte bien l'esprit d'ensemble de l'immeuble : même type de fenêtres disposées à l'aplomb de celles existant déjà précédemment, sauf au-dessus des travées 3 et 4 depuis la gauche de la façade (valorisée au 1^{er} par les panneaux ornés de cercles du garde-corps du balcon) où les fenêtres disparaissent remplacées par une balustrade en pierre qui sert quant à elle de garde-corps à une terrasse.

HISTORIQUE



Cadastré de 1830 : l'îlot allant du Bosquet à la rue Hadrien forme encore un seul bloc, qui se trouvera bientôt scindé par la création de la rue Agrippa et le prolongement de la rue Trajan

Le contexte d'origine et les évolutions de l'îlot

La propriété Graille

L'emplacement de la parcelle DV0015 faisait partie, dans le courant du XVIII^e siècle, d'une propriété détenue par la famille Rey et qui formait un ensemble réunissant un vaste jardin, muni d'un puits à roue, une maison de plaisance, une maison d'habitation destinée à un jardinier ?, des locaux utilitaires (remise, écurie notamment). Cet ensemble s'étendait d'ouest en est, depuis le bosquet de la Fontaine jusqu'à l'actuelle rue Adrien, et du nord au sud, de l'actuelle rue Pasteur jusqu'au quai de la Fontaine.

Paul-Auguste Grailhe ou Graille acheta ce bien à la famille Rey par un acte du 17 Germinal an 3, passé chez Me Novis (sic) et ratifié par actes passés devant Mes Novis et Marignan le 5 juin 1813¹. Paul-Auguste Grailhe avait eu, de son union avec demoiselle Marine Ollivier, une unique enfant, Clémentine, qui hérita de ses biens. Sa mère, en tant qu'usufruitière du patrimoine familial, et elle démembèrent la propriété que nous avons décrite plus haut vers 1841. A l'exception de bâtiments situés à l'angle des rues de la Fontaine et Adrien –acquis par le négociant David Lecun-, et quelques portions assez modestes riveraines du Bosquet, cédées à des particuliers, tout le reste du terrain et des constructions furent achetés par le banquier et propriétaire foncier Jacques-Auguste Margarot, par un acte du 6 juin 1841².

A l'époque où Madame veuve Auguste Grailhe en était encore propriétaire, cette propriété était composée de plusieurs parcelles contiguës, décrites de la manière suivante³ :

- A 66 : maison de 31 m²
- A 67 : maison de 72 m²
- A 68 : maison de 72 m²

¹ Les études de Mes Novis (ou Novy ?) et Marignan étaient situées à Nîmes ; ces actes sont cités dans un autre acte de cession, daté quant à lui du 4 mars 1841 (il sera évoqué plus loin dans le texte) et conservé aux Archives Municipales modernes et contemporaines (AM) dans la série 4 O 6

² AM 4 O 6 Cet acte fut passé à Nîmes dans l'étude de Mes Conte et Martin

³ Archives départementales du Gard (ADG) : 3 PFI 311 section A plan, cadastral 3 P 1788 f°8 et 9, matrice cadastrale

- A 69 : maison de 261 m²
- A 70 : maison, cour et remise couvrant en tout une surface au sol de 1550 m²
- A 71 : jardin de 7340 m², il est précisé sur la matrice qu'une maison existe sur le sol de ce jardin mais qu'elle « ne figure pas sur le plan [cadastral] » et qu'elle sert au « tir au pistolet ».
- A 72 : maison de 216 m².

Le réaménagement de la voirie

L'acquisition faite par Jacques-Auguste Margarot doit être resituée dans le contexte des travaux d'amélioration de la voirie envisagés dans cette partie de la ville depuis 1836⁴. Afin d'y faciliter la circulation, les édiles avaient en effet décidé de prolonger la rue Trajan, amorcée depuis le courant du XVIIIe siècle, jusqu'au « Bosquet de la Fontaine » (actuelle place Pablo Picasso) et d'agrandir la superficie de ce « Bosquet » afin que qu'il prenne l'aspect d'une place limitée à l'est par une rue bordée de maisons. Des négociations avaient été entamées rapidement avec Madame Veuve Graille et sa fille afin d'acquérir le terrain nécessaire à ces aménagements. C'est peut-être même la perspective de voir leur propriété tronquée par ces modifications de la voirie qui engagea les dame et demoiselle Graille à mettre leur bien en vente, à moins qu'elles n'aient agi sur sollicitation de Jacques-Auguste Margarot : en habile banquier et homme d'affaires, il avait certainement vu dans ces aménagements de la voirie la perspective de réaliser une intéressante opération immobilière dans un secteur qui devenait de plus en plus prisé par les notables. Le prolongement de la rue Trajan s'accompagnait d'ailleurs du percement d'une rue perpendiculaire –notre actuelle rue Agrippa– reliant l'axe prolongé au quai⁵, ce qui entraînerait encore une nouvelle partition en îlots plus réduits, favorables à une opération de lotissement. A peine entré en possession de l'importante partie restante de la propriété Graille, Jacques-Auguste Margarot en céda plus de 950 m² à la Ville afin de lui permettre les aménagement de la voirie que nous avons décrits plus haut⁶ :

- 294 m² du terrain de l'ancien jardin Graille vendu à la Ville étaient situés au long des façades des « nouvelles maisons construites vis-à-vis du bosquet de la Fontaine touchant à la voie publique », et permettaient donc d'agrandir l'espace public de ce côté

⁴ AM 4 O 6 cite, dans l'acte de cession passé entre M. Margarot et la Ville, le 4 mars 1841, une délibération du 19 novembre 1836 par laquelle les édiles décidèrent d'engager le projet de prolongement de la rue Trajan jusqu'au « Bosquet de la Fontaine » et de l'agrandissement de ce « Bosquet ». Ce projet fut approuvé par le Conseil Supérieur des Bâtiments Civils, sur rapport de M. Robault, le 19 juin 1837.

⁵ AM 4 O 6 Plan du prolongement de la rue Trajan à travers le ci-devant jardin Graille : ce plan est signé par Chambaud, le directeur des Travaux Publics de la Ville, il est daté du 27 octobre 1837 et montre aussi l'esquisse de la future rue Agrippa qui y figure sous l'expression « rue projetée à la charge du propriétaire » c'est-à-dire que son percement doit être assumé par M. Margarot.

⁶ AM 4 O 6 Acte de cession de terrain du 4 mars 1841 passé chez Mes Jules Bordarier et Jean-Pierre Rogier, notaires à Nîmes, entre Jacques-Auguste Margarot, époux de demoiselle Elizabeth Pauc ou Paul (?) et Ferdinand Girard, maire de Nîmes, qui achète pour cause d'utilité publique « 950 m² faisant partie du jardin [appartenant auparavant à] la dame Graille » ; l'acte indique que cette cession avait déjà été bien amorcée précédemment, alors que les dame et demoiselle Graille étaient encore propriétaires de ce terrain

- les 665 m² restant faisaient « suite à la rue Trajan » et permettaient son prolongement « pour arriver au bosquet de la Fontaine entre les maisons nouvellement construites par M. Paradès de Daunant et M. Roque-Massip ».

Conformément à la législation en vigueur pour ce type de cession à la voie publique⁷, il fut déduit 1 m de largeur sur toute l'étendue des deux surfaces cédées, ce qui ramenait la surface à payer par la Ville à exactement 959 m², et le paiement dû à Jacques-Auguste Margarot à 16782,50 francs de l'époque.

En 1843, Jacques-Auguste Margarot obtint une indemnisation supplémentaire de la Ville dont nous trouvons l'explication dans une délibération du 16 février 1843 : il a sacrifié 290 m² de terrain en plus de celui cédé à la Ville afin de percer, à ses frais, la « rue de Vierre » -aujourd'hui rue Agrippa- et les édiles reconnaissent que cette nouvelle artère est « réellement utile à la circulation publique et à l'embellissement du quartier » ; ils soulignent néanmoins que le percement de cette rue avait à l'origine pour « but et résultat principaux d'améliorer la spéculation de M. Margarot » !⁸

Le 16 quai de la Fontaine : origine et mutations

Madame Grailhe et sa fille commencèrent à démembrer cette propriété à partir de 1839-1840 : la parcelle qui nous intéresse ici, était une portion de 180m² de surface au sol, issue du grand jardin A 71 ; elle a été acquise, vers 1840, par un instituteur : Frédéric Monteil. Il y fit élever une première construction, dont l'achèvement a été enregistré sur la matrice cadastrale en 1842 : la même matrice indique que la maison en question disposait alors de 21 ouvertures imposables⁹.

Apparemment, Frédéric Monteil y installa à la fois son domicile et les locaux scolaires de l'institution privée qu'il dirigeait. En effet, le registre du Recensement de 1846¹⁰ cite dans l'immeuble la « Famille 461 » constituée par les occupants suivants :

- Frédéric Monteil, maître de pension, âgé de 42 ans, de religion catholique
- Louise Mirande, son épouse, 32 ans, catholique
- Eugénie et Albert Monteil, leurs enfants, respectivement 17 et 16 ans (catholiques)
- Louis Guillon, sous-maître de pension, marié, âgé de 28 ans, catholique

⁷ Ibid., l'acte de cession renvoie au paragraphe 2 de l'arrêté de police du 14 ventôse an 10 (5 mai 1802) et à la délibération municipale du 19 novembre 1836.

⁸ AM 4 O 6 contient l'extrait du Registre des Délibérations relatif à cette décision d'indemniser M. Margarot, dans le même extrait, il est toutefois précisé qu'il a aussi laissé à la voie publique « à l'extrémité nord-ouest de la rue Trajan ...[et] pour l'effet de la construction de la maison de M. Roque-Massip » une parcelle de terrain de 57 m² pour laquelle aucune indemnité n'est envisagée par la Ville car ce petit terrain est « de forme très irrégulière et de toute façon inutilisable ».

⁹ ADG 3 P 1788 F°159

¹⁰ AM 2 F 23* 1^{er} canton, 1^e section, Ilot 61, p.55, « Quai de la Fontaine sans numéro Maison Monteil / n°213 [du recensement]»

- Jean Cousin, professeur au pensionnat, marié, âgé de 40 ans, catholique
- Marie Saurant, veuve de Jean Etienne, domestique, 72 ans, catholique.

Il semblerait que l'institution ait connu un certain succès car l'immeuble semble avoir été considérablement agrandi vers 1862, date à laquelle la matrice cadastrale porte à nouveau pour cette parcelle la mention « CN » ou « construction nouvelle » avec un nouveau nombre d'ouvertures imposables : 31 ouvertures ordinaires plus 3 autres de moindre importance¹¹. L'aspect très sobre de l'immeuble, simplement égayé par le long balcon du 1^{er} étage, semble bien correspondre à sa fonction initiale de l'immeuble, à la fois lieu de résidence et outil de travail d'un enseignant... lequel ne disposait vraisemblablement pas d'une fortune importante.

L'immeuble changea de propriétaire en 1886 : une mutation est enregistrée cette année-là au profit de Léon ULYSSE-FLORIS, époux Capeau, qui s'installa sur place. La famille Ulysse-Floris conserva longtemps ce bien et figura comme propriétaire résident jusqu'en 1936 (date de la cession, voir plus bas) : Albert-Alexandre Ulysse-Floris en hérita vers 1902 mais en laissa dans un premier temps la pleine propriété à Madame Léon Ulysse-Floris, née Capeau, il recouvra la propriété de l'immeuble en 1920¹². Le nombre des ouvertures imposables a durant cette période un peu varié à plusieurs reprises : 31 ouvertures ordinaires et 1 ouverture moins importante entre 1882 et 1914, puis 32 ouvertures à partir de 1914 ; il peut aussi bien s'agir de l'obturation de deux des baies secondaires que d'une réévaluation du foncier.

En 1936, l'immeuble passe à Mademoiselle Berthe Vincent, et en 1946, il semble que le Bureau de Bienfaisance (ancêtre de la Caisse Communale d'Action Sociale) en hérite : en effet, vue son caractère caritatif, cette institution possédait un patrimoine alimenté essentiellement par les dons et legs¹³.

En conclusion, on doit noter que bien après que la famille Monteil se soit séparée du 16 quai de la Fontaine, on trouve toujours mention au long du quai de la Fontaine d'une « Institution Guyon-Monteil, pour jeunes garçons » : celle-ci est encore citée dans l'Annuaire du Gard de l'année 1891, par exemple, mais sans numéro de maison. Il est possible que l'établissement scolaire ait conservé son adresse d'origine, en tant que locataire de la famille Ulysse-Floris qui résidait dans l'immeuble mais ne l'occupait peut-être pas en totalité.

¹¹ ADG 3 P 1788 F°159

¹² ADG 3 P 1707 CASE 317 (années 1882 à 1914) et 3 P 1716 CASE 142 (années 1914 à 1956)

¹³ ADG 3 P 1716 CASE 142